
ASSOCIATION DE SOCCER DU MISTRAL LAURENTIEN



ARBITRE DE SOCCER JUVÉNILES

CATÉGORIES U8 À SENIOR

(20 postes disponibles)

L'Association de soccer du Mistral Laurentien (A.S.M.L.) est à la recherche de personnes désirant agir comme **ARBITRE DE SOCCER** et **ASSISTANT-ARBITRE** (juge de touche) pour la prochaine saison estivale 2010. Si vous êtes fiables, autonomes et ayant le sens des responsabilités, vous êtes le (la) candidat(e) recherché(e).

Exigences :

- Être âgé entre 14 et 17 ans ;
- Participer aux séances d'informations et de formations d'avant-saison qui seront offertes par le directeur des arbitres de l'ASML. Le cours de recyclage est obligatoire pour tous.
- Être disponible quatre (4) soirs / semaine et ce du 8 mai au 12 septembre 2010. Être disponible la fin de semaine est un atout.
- Avoir un moyen de transport afin de se déplacer dans les secteurs de L'Ancienne-Lorette, de Courcellette, du Quartier-Laurentien et de Val-Bélair.
- Posséder une formation offerte par l'Association régionale de soccer de Québec (A.R.S.Q.) ou à défaut, s'engager à participer à une session de formation d'ici le début des activités ;
- Les échanges d'informations se font en majeure partie par internet. Il est donc important de posséder ou à tout le moins avoir accès à un ordinateur.
- Avoir une bonne condition physique.

Salaire :

Selon la grille salariale adoptée.

Particularités :

Les candidats retenus seront ceux qui démontreront de l'intérêt tout en étant disponibles le plus souvent possibles pour les mois critiques (juillet et août).

Si vous êtes intéressés à postuler pour le poste d'arbitre de soccer juvénile, veuillez informer le directeur des arbitres, M. Denis Boulay par courriel : dboulay@sympatico.ca en lui transmettant les informations suivantes :

- Nom complet ;
- Adresse complète ;
- Numéro de téléphone pour vous joindre ;
- Description de vos qualifications en matière de soccer ;
- Description de votre expérience en matière de soccer.

Note : La **sélection** des candidats sera effectuée vers le **22 février**.

L'Association se réserve le droit de laisser le poste d'arbitre adulte ouvert afin de compléter ses besoins.
